



## **Journée interprofessionnelle d'action du 31 mars 2016**

Notre pays est frappé par un chômage de masse organisé par un patronat plus prompt à licencier qu'à embaucher. Après avoir exigé et obtenu plus de 40 milliards d'euros d'allègement de cotisations sociales sur nos salaires, les lois flexibilisant le travail et facilitant les licenciements collectifs le MEDEF s'attaque avec la complicité du gouvernement au peu de droits qui protègent encore les salariés avec la « loi Travail ».

Au contraire de cette logique la section SGLCE CGT de la SAD estime qu'il faut pour lutter contre le chômage et la précarité renforcer les droits des salariés. La relance de l'activité pour répondre aux besoins des travailleurs passe par une meilleure répartition des richesses créées.

C'est pour ces raisons que le SGLCE-CGT appelle tous les salariés de la SAD à faire grève et à manifester le jeudi 31 mars pour exiger :

- Le retrait de la loi Travail El-Khomri ;
- Un code du travail du 21e siècle porteur de nouveaux droits pour les salariés ;
- La revalorisation des salaires 2016 de la profession via les négociations régionales avec le SPQN ;
- L'application à l'ensemble des salariés de la logique groupe d'amélioration statutaire ;
- Une réelle prise en compte de la pénibilité de notre travail.

**POUR GAGNER : TOUS DANS L'ACTION  
ET DANS LA RUE LE 31 MARS 2016 !**

A Paris, le 30 mars 2016